

compte-rendu d'assemblée générale

DU LUNDI 15 JUIN 2026



Maison des Associations de Nîmes
2 impasse Jean Macé, 30900 Nîmes

Correspondance :
16 Grand'rue, 30000 Nîmes

universitepopulairedesreligions.fr

+33 7 65 55 20 46

Lundi 15 juin 2026, de 18 h 30 à 20 h 00

Maison diocésaine de Nîmes

6, rue Salomon-Reinach, 30000 Nîmes

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'association s'est réunie sous la présidence de François Clavairoly, Président.

Les membres présents ou représentés ont examiné successivement les points inscrits à l'ordre du jour.

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Ouverture de l'Assemblée générale

François Clavairoly ouvre la séance et remercie les membres présents ou représentés.

Il rappelle que cette Assemblée générale constitue une étape importante dans la structuration de l'association. Après une première période consacrée à sa fondation, à l'organisation de ses premiers enseignements, à la mise en place de ses outils de communication et à la clarification de sa gouvernance, l'association entre désormais dans une nouvelle phase de développement, marquée par son lancement public, la consolidation de sa programmation et la mobilisation de ses membres.

2. Rapport d'activité

L'exercice écoulé a permis à l'association d'affirmer progressivement sa vocation : offrir à toutes et à tous un espace de connaissance, de dialogue et de réflexion consacré aux religions, aux convictions et aux spiritualités, dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'exigence intellectuelle.

Les premiers cycles ont notamment porté sur :

- les institutions religieuses en France ;
- saint Thomas d'Aquin, Averroès et Maïmonide ;
- les questions éthiques ;
- les textes fondateurs du christianisme.

Ces activités ont confirmé l'intérêt du public pour une approche accessible, rigoureuse et pluraliste du fait religieux.

L'Assemblée remercie l'ensemble des intervenants, administrateurs, membres et bénévoles ayant contribué à cette première année d'activité. Une mention particulière est adressée à Sylvie Franchet d'Esperey, pour son engagement et son concours au développement des activités de l'association.

3. Rapport financier

Le bilan comptable de l'exercice 2024-2025 est présenté à l'Assemblée générale.

Les produits s'élèvent à 5'031,83 euros, comprenant :

- 4'992,60 euros de dons et cotisations ;
- 39,23 euros de produits financiers.

Les charges s'élèvent à 1 301,72 euros, comprenant notamment :

- 24,90 euros de frais bancaires ;
- 80,67 euros d'assurance de responsabilité civile ;
- 1'196,15 euros de frais d'organisation des conférences.

L'exercice fait ainsi apparaître un excédent de 3'730,11 euros.

Le total de l'actif et du passif s'établit à 3'745,11 euros, comprenant 15 euros de parts sociales détenues auprès du Crédit Mutuel et 3'730,11 euros de trésorerie disponible.

Il est précisé que plusieurs dépenses avaient été décidées avant la clôture de l'exercice, mais ont été effectivement réglées au début de l'année 2026 :

- création de la charte graphique du site internet : 400 euros ;
- acquisition du logiciel nécessaire à la création du site : 503,88 euros ;
- hébergement du site et boîtes électroniques : 154,20 euros.

Le montant total de ces opérations s'établit à 1'058,08 euros.

4. Présentation de la nouvelle gouvernance

Une nouvelle organisation de la gouvernance est présentée afin de simplifier le fonctionnement de l'association, de renforcer la responsabilité de ses instances et de mieux identifier les rôles de chacune d'entre elles.

Le Conseil scientifique et déontologique est dissous.

La Commission des programmes occupe désormais une place centrale dans la préparation des activités pédagogiques.

Elle est coanimée par Claire Kleiber Guénon des Mesnards, pasteure et Christian Salenson, théologien.

Cette commission :

- organise librement ses travaux ;
- recueille les idées et propositions formulées par les membres ;
- élabore les projets de cycles, de conférences et d'activités ;
- recherche et propose des intervenants ;
- soumet ses propositions au Conseil d'administration ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration voit parallèlement son rôle renforcé. Il lui appartient désormais d'arrêter définitivement la programmation proposée par la Commission des programmes.

Il veille au respect de la charte de l'association, à la pertinence des sujets retenus ainsi qu'à la qualité scientifique et pédagogique des activités. En cas de doute ou lorsque la nature d'un sujet le justifie, il peut solliciter l'avis du Collège interreligieux ou de toute personnalité qualifiée.

Le Conseil d'administration répond de ses décisions devant l'Assemblée générale. Afin d'exercer pleinement cette responsabilité, il doit être représentatif de la diversité des membres, des sensibilités et des compétences réunies au sein de l'association.

5. Commission des programmes et préparation de la saison 2026-2027

Dans la perspective de la prochaine élection présidentielle et afin de prendre en considération l'actualité citoyenne du pays, la Commission des programmes propose de consacrer le prochain cycle universitaire à la devise de la République :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le contenu précis du programme, les différents sujets qui seront abordés et les intervenants susceptibles d'y participer sont actuellement à l'étude. Ces propositions seront prochainement présentées au Conseil d'administration.

L'Assemblée souligne la nécessité de conserver un rythme de travail soutenable. Le programme ne devra pas être excessivement chargé. La priorité sera donnée à la qualité des activités, à leur préparation, à leur cohérence pédagogique et aux conditions d'accueil du public et des intervenants.

En complément de ce thème annuel, il est proposé de créer un cycle permanent de découverte des religions, des convictions et des spiritualités.

Ce cycle, accessible sans aucun prérequis, devra permettre de répondre simplement à des questions telles que :

- qu'est-ce qu'être catholique ?
- qu'est-ce qu'être protestant ?
- qu'est-ce qu'être musulman ?
- qu'est-ce qu'être juif ?
- ...

Chaque présentation pourra notamment aborder les croyances fondamentales, les textes de référence, les pratiques, les rites, la liturgie, les principales figures historiques ou spirituelles et l'organisation des communautés concernées.

Ce cycle aura vocation à être progressivement ouvert à d'autres traditions religieuses, convictions ou formes de spiritualité, avec ou sans référence à Dieu, à mesure qu'elles seront représentées au sein de l'association.

6. Événement inaugural de l'automne 2026

Un événement inaugural est prévu le 30 septembre 2026 à 19 heures, dans l'auditorium du Carré d'Art à Nîmes.

Cette manifestation, volontairement courte et institutionnelle, permettra de présenter officiellement l'Université Populaire des Religions de Nîmes, ses objectifs, ses valeurs, ses membres, sa gouvernance, le travail déjà accompli et ses principales orientations.

Le choix du Carré d'Art, lieu culturel prestigieux et symbolique de la ville, réaffirme le soutien et l'engagement du maire de Nîmes et de ses équipes en faveur du projet.

La présence de Jean-Marc Sauvé est envisagée, sous réserve de confirmation, ainsi que celle de représentants de Monsieur le maire, du préfet et de plusieurs personnalités institutionnelles.

Jean-Marc Sauvé est vice-président honoraire du Conseil d'État, institution dont il a assuré la direction de 2006 à 2018. Il a précédemment exercé les fonctions de secrétaire général du Gouvernement.

Il a également présidé la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, dite CIISE, dont les travaux ont porté sur la recherche de la vérité, l'écoute des victimes, la responsabilité des institutions et la formulation de recommandations destinées à prévenir la répétition de tels faits.

Son parcours se situe ainsi au croisement du droit, des libertés publiques, de la déontologie, du fait religieux et de la responsabilité institutionnelle. Sa présence constituerait un grand honneur pour l'UPRN et présenterait une cohérence particulière avec sa vocation: permettre une approche sérieuse, indépendante et exigeante des religions et de leur place dans la société.

Les différentes participations seront annoncées après réception des confirmations officielles.

7. Définition des publics cibles et adaptation de l'offre

L'UPRN souhaite s'adresser à un public aussi large que possible, sans exiger de connaissances préalables dans les domaines religieux, philosophiques ou universitaires.

Une attention particulière sera portée :

- aux personnes souhaitant découvrir les religions sans disposer de connaissances préalables ;
- aux personnes éloignées des communautés religieuses mais intéressées par les questions de conviction et de spiritualité ;
- aux publics souhaitant mieux comprendre la place des religions dans la société ;
- aux jeunes publics, qui constituent une priorité de l'association.

Les activités devront conserver un haut niveau de qualité tout en adoptant une forme claire, accessible et adaptée aux différents publics.

Cette démarche d'accessibilité ne signifie pas une diminution de l'exigence intellectuelle, mais un effort particulier de pédagogie, de contextualisation et de transmission.

8. Communication, site internet et espace adhérents

La charte graphique de l'association est désormais finalisée.

Le site internet est opérationnel dans une version bêta. Il n'est pas encore référencé par les moteurs de recherche, mais sa présentation a été très favorablement accueillie.

Il a vocation à devenir le principal point de rencontre numérique de l'association, permettant notamment de retrouver :

- la présentation de l'UPRN ;
- ses objectifs et sa charte ;
- sa programmation ;
- ses actualités ;
- les informations pratiques ;
- les modalités d'adhésion et de participation.

Une liste de diffusion a également été mise en place dans le respect des règles applicables à la protection des données personnelles.

À compter de la rentrée, l'association développera sa présence sur les réseaux sociaux, notamment sur *Instagram*, afin d'investir les canaux davantage utilisés par les jeunes publics.

Des contenus courts, pédagogiques, accessibles et adaptés à leurs habitudes de consultation seront progressivement proposés.

À partir du mois de septembre, Joffrey-Pierre Soulages, Vice-Président chargé de la gouvernance et de la communication, travaillera également à la création d'un espace adhérents.

Cet espace pourra accueillir des contenus réservés, des ressources exclusives ainsi que les informations relatives à la vie associative.

Sa mise en place nécessite toutefois de clarifier préalablement plusieurs questions déontologiques et juridiques, notamment celles relatives :

- à la propriété intellectuelle des intervenants ;
- aux droits de diffusion et de reproduction ;
- à la retranscription des cours ;
- à la mise à disposition des supports ;
- à l'utilisation ultérieure des interventions.

La vocation et le contenu précis de cet espace seront affinés après clarification de ces différents points.

9. Élargissement du Conseil d'administration

Afin de renforcer la représentativité, la diversité et la légitimité du Conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée générale d'y intégrer les personnes suivantes :

- Françoise Dumont ;
- Christiane Hervaud ;
- Isabelle de Montfumat ;
- Sophie Pré ;
- Bruno Carré.

La proposition d'intégration de ces cinq nouveaux membres au Conseil d'administration est soumise au vote de l'Assemblée générale.

Cette proposition est adoptée à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

En conséquence, Françoise Dumont, Christiane Hervaud, Isabelle de Montfumat, Sophie Pré et Bruno Carré sont élus et deviennent membres à part entière du Conseil d'administration de l'Université Populaire des Religions de Nîmes.

10. Appel à bénévoles et relance des commissions

L'Assemblée approuve le principe de la création d'une équipe bénévole d'appui à l'organisation et à la coordination des événements.

Dans la mesure du possible, cette équipe devra comprendre deux représentants de chacune des communautés religieuses représentées au sein de l'UPRN.

Elle contribuera notamment :

- à la préparation matérielle des manifestations ;
- à l'accueil des intervenants et des participants ;
- à la préparation et à l'installation des espaces ;
- à la coordination des prestataires ;
- à l'organisation des déplacements et des transferts ;
- aux réservations d'hébergement ;
- à l'organisation des repas et collations ;
- à la transmission des informations pratiques ;
- au suivi du déroulement des manifestations ;
- au rangement et à la remise en état des espaces.

Un appel à bénévoles est lancé auprès de l'ensemble des membres de l'association.

L'Assemblée réaffirme également la possibilité, pour tout membre, de proposer au Conseil d'administration la création d'une commission permanente ou temporaire.

Ces commissions pourront permettre à chacun de contribuer aux activités de l'association selon ses compétences, ses disponibilités et ses centres d'intérêt, notamment dans les domaines de l'art et de la culture, du patrimoine, des technologies, de l'environnement ou de toute autre thématique compatible avec l'objet et la charte de l'UPRN.

Les propositions doivent être adressées au Président François Clavairolly, à l'adresse électronique suivante :

bonjour@uprn.fr

11. Questions diverses

Les échanges permettent de rappeler que l'ensemble des membres peut contribuer à la réflexion, à la programmation et à l'organisation des activités de l'association.

Les propositions individuelles ou collectives pourront être transmises au Président ou à la Commission des programmes, selon leur nature.

Aucune décision complémentaire distincte des points précédemment examinés n'est prise au titre des questions diverses.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

12. Modification du nom de l'association

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la modification de la dénomination de l'association.

L'association précédemment dénommée :

VERS UNE UNIVERSITÉ POPULAIRE DES RELIGIONS

prend désormais la dénomination suivante :

UNIVERSITÉ POPULAIRE DES RELIGIONS DE NÎMES

Elle pourra être désignée par le sigle :

UPRN

Cette nouvelle dénomination affirme son implantation nîmoise et accompagne son entrée dans une nouvelle phase de développement et de visibilité publique.

13. Mise à jour des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la mise à jour des statuts afin de prendre en compte :

- la nouvelle dénomination de l'association ;
- la dissolution du Conseil scientifique et déontologique ;
- le rôle de la Commission des programmes ;
- le renforcement des compétences du Conseil d'administration ;
- les modalités de consultation du Collège interreligieux et des personnalités qualifiées ;
- l'élargissement et la diversification du Conseil d'administration ;
- les évolutions nécessaires au fonctionnement et au développement de l'association.

Les statuts ainsi modifiés entreront en vigueur après accomplissement des formalités requises.

14. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Président, François Clavairoly, ou à toute personne dûment mandatée par lui, afin d'accomplir les formalités administratives, déclaratives et de publication rendues nécessaires par les décisions adoptées au cours de la présente Assemblée générale.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, François Clavairoly remercie les membres présents ou représentés pour leur participation et leur engagement.

La séance est levée.

Fait à Nîmes, le 22 juillet 2026.

Joffrey-Pierre Soulages

Vice-Président,

par mandement du Président François Clavairoly.